

Conseil d'Administration du SYNABA

Lundi 24 Septembre

10h-12h

Conférence téléphonique

Présents : Mme Christine BERARD, Mr Emmanuel PARENT, Mr Jean-Christophe LESAGE, Mr Alexis TOUSSAINT, Mr Martin WERCKMANN, Mme Aude EVANO, Mme Marion RIGAUD, Mr Yann MEILLAREC, Mr Johann PRZEWROCKA, Mr Sébastien YVARDMr Alban RAIMBAULT

Excusés : Mme Marion RIGAUD, Mr Maxence DELACRE, Mr Philippe MONNERIE,

Ordre du jour :

- Les Assises de l'ANC : Les interventions sur l'atelier n°2 (« Rôle et responsabilité des concepteurs »)
 - Les Professionnels de l'ANC
 - AFNOR/P16E
 - Forum SYNABA sur le nouveau site FNSA
 - Assemblée Générale et élections du Conseil d'administration et du bureau
 - Questions diverses
-
- Les Assises de l'ANC : Les interventions sur l'atelier n°2 (« Rôle et responsabilité des concepteurs ») :

Le SYNABA sera présent aux assises de l'ANC à Dunkerque les 10 et 11 octobre. L'atelier n°2 sera notamment animé par des administrateurs du syndicat. L'animation sera assurée par Mme Christine Bérard qui présente le rôle important du concepteur, notamment en lien avec le site « les pros de l'ANC ». Il faut insister sur le rôle de conseil du bureau d'étude en raison de l'hétérogénéité des sols et des paramètres à prendre en compte. Le bureau d'étude a un rôle de prescripteur de filière selon le type de sol. Ce dernier mettant en exergue l'utilité du lien entre chaque professionnel dans sa spécialité (Concepteur, Installateur, Entretien). Le cadre de la présentation est de partir d'exemples-types via des photos et développer ses propos. Concernant les interventions, Mr Franck Wanert aborde

la thématique des risques et sinistres, Emmanuel Parent celle des ouvrages « d'infiltration » et de la réglementation y afférent, et Alexis Toussaint développe la problématique du dimensionnement et la prise en compte des différentes pollutions existantes.

D'un point de vue pratique, il faut relancer les adhérents des départements limitrophes de Dunkerque, pour leur rappeler la nécessité d'être présent lors de ce type d'événement.

- Les Professionnels de l'ANC

Lors de la dernière réunion datant du 13 octobre, nous avons sollicité la venue d'un expert de Bureau Véritas, afin d'encadrer le parcours qualité de l'utilisateur sur le site. Lors de son intervention, l'expert a préconisé de travailler sur un référentiel commun des pros de l'ANC pour débiter une certification qualité, et n'avoir qu'un label présent. Mais concernant spécifiquement sur le suivi et la relation avec l'utilisateur, il faut se tourner vers le webmaster pour encadrer cette démarche.

Le site est divisé en deux parties. La première est dite pédagogique, c'est-à-dire qui est à destination des usagers, afin de leur expliquer les différentes étapes de l'installation d'un système ANC. Une présentation du rôle du bureau d'étude, avec un lien vers le site du SYNABA, a été réalisée pour l'occasion. L'objectif du site des pros de l'ANC est de communiquer sur l'écosystème de l'ANC, et spécifiquement sur l'utilité des bureaux d'étude. D'une manière plus spécifique, ce ne sont que les adhérents des syndicats représentés qui seront répertoriés. Cela, afin d'avoir des professionnels de qualité. Ensuite, ces derniers seront géolocalisables autour de l'adresse de l'utilisateur qui effectuera sa recherche. Vendredi 28 Septembre sera présenté le logo et le site par l'agence KIWI. Le site sera lancé aux assises de l'ANC, accompagné de carte de visite avec flashcode.

- AFNOR/P16E :

La FNSA bénéficie d'une place d'un titulaire et un suppléant. L'inscription est par année civile et nominative. Néanmoins, l'AFNOR a un fonctionnement assez souple pour la participation. Il est possible de se faire représenter selon les disponibilités de chacun. Pour information, l'inscription est gratuite pour les entreprises de – de 250 salariés.

La prochaine plénière de l'AFNOR (P16E) se déroule le Mardi 2 Octobre de 9h30 à 13h. L'ordre du jour sera envoyé aux membres du CA.

- Forum SYNABA sur le nouveau site FNSA

Le forum sera en fonctionnement lors du lancement du nouveau site de la FNSA. La date prévue est le 18 octobre, lors de l'Assemblée Générale de la FNSA. Le forum permettra d'échanger entre adhérents sur les questions d'actualités, voire de diviser les sujets en différents onglets pour retrouver les réponses plus rapidement. Cela se développera dans un premier temps sous forme de Foire Aux Questions.

- Assemblée Générale et élections du Conseil d'administration et du bureau

Une relance va être effectuée pour les inscriptions et les pouvoirs. Les adhérents ont tout intérêt à être présent car c'est un moment incontournable d'informations, et de présentation de la profession. Au sein du CA, les absences doivent être exceptionnelles. Si cela s'avère compliquer, il faut envoyer des excuses, avec sa participation à l'ordre du jour.

- Questions diverses

- A propos du Concepteur, le journal du SYNABA, les thèmes des articles sont les suivants :
 - Editorial sur les pros de l'ANC

- Circulaire sur l'interdiction faite aux SPANC de faire une aide à la conception
- Charte du GRAIE
- Les compétences sur les eaux pluviales
- Assainissement en zone non-constructible
- Préjudice « Perte de chance »
- Rôle des Bureaux d'Etude dans le diagnostic de vente

La date limite de retour vers Emmanuel PARENT et Alban RAIMBAULT est le 31 Septembre.

- Demande d'explication d'un candidat à l'adhésion SYNABA : P.R Conseil de Mr REVOL

Une relance de cette personne a été reçu le 19 septembre. Il y aurait un manque d'expérience dans l'assainissement. Néanmoins, une prise de contact avec Léon TABOGA pour faire le point est demandé.

- Conditions Générales des Ventes ?

Le projet de commission, évoqué il y a plusieurs mois, dans les CA précédents et auquel Régis, notamment, devait, à sa demande, participer, est toujours en attente.

Ce groupe de travail devait recenser les points importants à faire figurer dans nos devis et rapports, afin de respecter les obligations légales et de veiller aux risques de mise en cause professionnelle :

- Recommandations à faire figurer dans nos rapports.
- Mentions légales relatives à la médiation et à la protection des données personnelles, à faire figurer dans nos contrats.

Il conviendrait de parvenir à rédiger une rédaction commune pour la proposer à l'ensemble des adhérents.